



L'expérience carcérale dans le discours mémoriel de Louisa IGHILAHRIZ "Louisette"

Amal AMMI ABBACI
Université de Tlemcen
Laboratoire LLC

Résumé

Cet article s'articule autour de l'expérience carcérale vécue, subie et relatée par une figure emblématique de la guerre de libération nationale en Algérie. Il s'agit de Louisette, de son vrai nom Louisa IGHILAHRIZ. Dans notre étude, nous nous appuyons sur les témoignages de Louisa IGHIL AHRIZ où la combattante du FLN, dans un discours réquisitoire, revient sur l'atrocité des tortures qu'elle a subies sous l'ordre de Massu et Bigeard.

Mots clés : Guerre coloniale, carcéralité, prisonniers de guerre, témoignage, mémoire.

Abstract

This article revolves around the prison experience lived, suffered and recounted by an emblematic figure of the war of national liberation in Algeria. This is Louisette, real name Louisa IGHILAHRIZ. In our study, we rely on the testimonies of Louisa IGHIL AHRIZ where the FLN fighter, in an indictment speech, returns to the atrocity of the torture she suffered under the orders of Massu and Bigeard.

Keywords: Colonial war, carcerality, prisoners of war, testimony, memory.

*« J'écris pour rappeler qu'il y a eu une guerre atroce
et qu'il n'a pas été facile pour nous d'accéder à l'indépendance.*

(Louisa IGHILAHRIZ)

Je m'intéresse dans ce texte, qui porte sur le discours mémoriel d'anciens prisonniers, à l'expérience carcérale, vécue, subie et relatée par une figure emblématique de la guerre de libération nationale en Algérie. Il s'agit de Lila ou Louisette, de son vrai nom Louisa Ighilahriz.

Cet écrit s'assigne l'objectif de mettre l'accent sur la mise en mots de la mémoire carcérale et s'intéresse également aux procédés discursifs déployés par l'instance témoignant dans son récit mémoriel. Je m'appuie, pour ce faire, sur les témoignages de Louisa Ighilahriz recueillis par Anne Nivat¹ (2001) et traduits en arabe par Abdeslam Azizi (2015). Je m'appuie aussi sur des témoignages parus dans la presse, *El Watan* et *Le Monde* en l'occurrence. Le récit mémoriel de la combattante du FLN revient, dans un discours réquisitoire, sur l'atrocité des tortures qu'elle a subies sous l'ordre de Massu et Bigeard.

Lila chez ses compagnons de guerre comme elle le précise « *on m'appelait Lila, c'était mon nom de guerre* » (Ighilahriz, 2001) a servi d'agent de liaison du FLN qui réussit grâce à son

¹ Journaliste et reporter de guerre qui a obtenu le prix Albert-Londres (2000) pour *Chienne de guerre*.

charme de « blonde incendiaire » (ibid. : 41) à faire passer des messages, des documents et des armes finement confectionnés dans le pain de la boulangerie que tenait son père :

Nous cachions des armes à l'intérieur du pain, juste après la cuisson nous les fendions pour y fourrer des tracts et des armes... nous avons ainsi passé des centaines d'armes, de munitions et de médicaments à la résistance jusqu'en 1957 (ibid. pp.51-52).

Elle est née le 22 août 1936 à Oujda. Son père est né en 1903 à Boufarik et sa mère, analphabète mais très politisée, en 1913 en Kabylie. Elle est revenue en Algérie avec sa famille en 1948 alors qu'elle avait 11 ans. La famille s'installe à la Casbah, sur les hauteurs d'Alger. Lila fut arrêtée par les parachutistes en 1957 à l'âge de 20 ans suite à une embuscade dans la région de Chebli, à 30 km d'Alger. Elle est transportée à l'hôpital Mustapha où elle fût soignée pour mieux la faire parler. Les bérets rouges de Massu l'emmènent après une journée à l'hôpital à la 10^{ème} division parachutiste où elle subit pendant trois mois la torture infligée par Graziani sous les ordres de Massu et Bigeard.

C'est ce témoignage, qui a « sonné le glas du refoulé » (Jacomard, 2011 :131), sur la torture pénitentiaire qui m'interpelle dans ce texte qui tend à mettre en exergue les représentations de la mémoire carcérale.

Mais avant de passer à la présentation des points marquants du témoignage de L. Ighil Ahriz, il convient d'apporter une esquisse notionnelle indispensable.

Le témoignage est un acte par lequel un individu témoigne et certifie un évènement passé par le récit de son expérience vécue ou subie. C'est un acte persuasif qui se distingue de l'acte informatif (Ammi Abbaci, 2017 :177). Le témoignage est un récit mémoriel à travers lequel se fait et se refait le « travail de mémoire, l'inlassable répétition de la représentation des choses passées », « ce qui doit être transmis de génération en génération » (Ricoeur in le Monde 16 juin 2000).

1. Une seule histoire, la nôtre

Je commence dans la partie ci-après par arborer les traits marquants du témoignage qui met à l'honneur la petite histoire donnant ainsi libre voie aux sources plurielles. En effet, c'est la petite histoire, celle des familles, des groupes, des individus, etc., qui est mise à l'honneur dans les témoignages de Louissette. Une histoire qui cristallise la mémoire individuelle et hétérogène où on y lit la multiplicité des parcours qui contournent les versions officielles. Le témoignage de Louissette participe à la restitution de la vérité « *je demande juste que la vérité se fasse définitivement* » (Ighilahriz in Bouzeghrane, 2009) que certains acteurs des faits voient comme un tissu de mensonges. C'est ce que déclare le général Schmitt qui considère le témoignage de Louissette comme un « *tissu d'affabulations et de contrevérités* » (ibid).

2. Le témoignage, une reconnaissance

Raconter le vécu colonial, c'est accepter avant toute chose de faire face à un passé douloureux. L'action de témoigner et de livrer des détails de son incarcération constitue pour Louissette une reconnaissance pour le médecin militaire, commandant Richaud, qui l'a sauvée de la torture et l'a arrachée des griffes de Graziani « *il n'y a pas eu un jour sans que je ne pense aux gens qui m'avaient aidée* » (in journal Le Monde, 2000).

Louissette cherche son sauveur et envoie des lettres partout avec une seule volonté, dire merci à l'homme à qui elle a voulu rendre hommage en commençant à suivre, après l'indépendance du pays, des études en médecine.

« *J'ai envoyé des messages partout, avec de moins en moins d'espoir de le retrouver vivant, Je ne veux qu'une chose : lui dire merci* » (ibid)

« *Après l'indépendance, j'ai repris des études. J'ai commencé par faire médecine, en souvenir, j'imagine, du commandant Richaud.* » (ibid).

Ceci étant, le discours mémoriel cherche non seulement à donner crédibilité à l'histoire racontée mais offre le privilège de partager le bonheur de la reconnaissance (Ricoeur, ibid)

3. Le témoignage, une délivrance

Le témoignage est un récit qui met en avant un « je » énonciateur responsable de son discours. Une responsabilité énonciative qui se dégage par l'emploi de la première personne « je » qui cherche à se réconcilier avec le passé. Accepter de témoigner, de raconter ses souffrances, relève de fait d'un grand travail sur soi où l'instance témoignante « *évacue ce lourd fardeau* » (IGHILAHRIZ). C'est surtout une réconciliation avec soi qui permet à Louissette de faire face aux douleurs et cauchemars qui la hantent « *Au moins, quand je dors, il n'y a plus de violence. Je suis en paix* » (Le monde, 2000)

Le témoignage est ainsi la pure des délivrances comme elle nous le raconte dans ce passage « *Moi, je vais mieux. J'ai moins de cauchemars la nuit* » (ibid).

4. Dire la honte est une parole qui se libère

Sur la demande de sa mère, emprisonnée au même moment qu'elle, Louissette passe sous silence la torture subie à la 10^{ème} division parachutiste et décide de ne rien raconter aux autres prisonnières « *tu dois garder ça pour toi et surtout ne rien raconter de ce que tu as subi à personne promets moi* » (Ighilahriz in Azizi, 2015 : 125) demande la mère à sa fille. La mère ne supportait pas entendre sa fille raconter l'atrocité des tortures en prison car ceci représentait pour elle « une humiliation qu'il faut taire » (ibid). Elle préférerait, racontait Louissette, qu'on coupe sa fille en morceaux que de lui infliger une telle torture « *C'était de la honte, c'était humiliant et inhumain ce que j'ai vécu* » (ibidem). Louissette atteste elle-même ne pas vouloir évoquer son passé douloureux qui ressuscite des traumatismes vécus et des douleurs enfouies. Elle a subi trois mois de torture, entre septembre et décembre 1957, et a supporté les plus cruels des sévices qui continuent à marquer sa vie, celle de sa famille et de ses enfants. L'atrocité devait être tue pendant plus de quarante ans « *Il n'était pas dit en toutes lettres que j'avais été violée mais on pouvait le comprendre. En Algérie, je n'avais jamais pu dire ma honte, mon déshonneur* » (2000, in Le Monde). Et accepter d'en parler et témoigner d'un traumatisme qui la hante est une réconciliation avec soi et avec le passé et représente une forme de libération de la parole du poids de la honte.

5. L'incarcération dans les témoignages

Suite à un affrontement à Chebli, Louissette tombe entre les mains des parachutistes. Grièvement blessée, elle subit la cruauté des tortionnaires. Elle raconte son tumultueux périple et son parcours pénitentiaire à commencer par la 10^{ème} division parachutiste, son évacuation sous les commandements de Richaud, en arrivant à Barberousse, El Harrach dont quatre semaines au cachot et autres prisons qu'elle cite nominativement dans ses témoignages. Son incarcération en France passera par plusieurs prisons : « Les Beaumettes à Marseille, La Roquette à Paris, prisons d'Amiens, de Fresnes, de Toulouse, de Pau » (Ighilahriz in Azizi, pp.34-166). Une détention qu'elle vit comme une délivrance « la prison ! la prison ! je veux aller en prison s'il vous plaît » (p 120) et un bonheur surtout quand elle rejoint sa mère, son père arrêté le 31 janvier 1956 et torturé pendant vingt jours et transféré à la prison de Barberousse, sa grand-mère et sa sœur Malika : « *j'étais très contente car j'allais retrouver ma mère, ma grand-mère et mon père qui étaient tous détenus ici* » (p121).

La torture « *mon corps a changé de couleur* » (p115), l'humiliation, les injures et les insultes sont devenues insupportables pour Louissette. Elle réclame la prison qui représente pour elle une

forme de libération et de survie « *« Je ne me plaignais pas comme les autres prisonnières, j'étais contente car la prison me libérait de la torture »* (p126). La prison est non seulement une délivrance mais est vécue comme une chance accordée au prisonnier « *Je ne m'inquiétais pas et je disais aux autres prisonnières qu'on avait de la chance d'être derrière ses barreaux* » (ibid).

6. Différents moyens servaient dans la torture des détenus

La torture représentait le moyen le plus efficace servant les français dans leur politique de répression. La violence, l'humiliation et la torture sont un des « visages ordinaires de la guerre d'Algérie » (Harbi & Stora, 2004 : 384). Elle faisait partie d'une certaine ambiance à Alger que le général Massu regrette dans un témoignage qu'il accorde à Florence Beaugé du journal *le Monde* : « La torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole » (2000).

La torture pour Louissette succédait sa détention en 1957. Dans son récit des faits, elle focalise sur la torture et les moyens qui ont servi les tortionnaires. C'est le cas de l'électricité et la gégène, la guillotine, la baignoire, etc. efficaces pour les tortionnaires qui plaçaient par exemple des électrodes reliées à une génératrice qu'ils actionnent à la manivelle

Il y a des scènes typiques où les tortionnaires allument leurs postes de musique avec beaucoup de son pour couvrir les cris de l'Algérien qui subit la torture. Il y a aussi d'autres scènes où on plaçait les pieds du torturé dans une bassine d'eau pour l'électrocuter plus fort et violemment (113-114).

La baignoire et le tuyau d'eau servaient également de moyens de torture privilégiés comme l'attestent Mohamed Harbi & Benjamin Stora dans ce passage où ils affirment que tous les agents de police, de gendarmerie, etc.:

utilisèrent plus ou moins, au cours de leurs interrogatoires, les coups, la baignoire, le tuyau d'eau et l'électricité ; mais d'une façon générale c'est le tuyau d'eau qui, par la généralité de son emploi, paraît avoir les préférences (2004 : 383).

Louissette remémore dans son récit, en évoquant son expérience carcérale avec sa famille, sa mère et sa sœur en l'occurrence, ses moments où sa mère : « *arrêtée en fin août 1957 a subi les pires des tortures: gégène électrique, baignoire à l'eau sale, coups de poing, matraque, etc.* » (p123).

7. Le viol, c'est tout !

Les scènes de viol répétées ont toujours constitué un tabou pour toute femme l'ayant vécu ; c'est une double tragédie pour toute femme tombée aux mains des forces de sécurité française (Halimi in Beauger, Le monde, 2000). C'est un sujet que l'on n'aborde pas, qu'il faut taire, c'est même l'innommable « J'ai subi l'innommable » (in journal El Watan, 2005) pour Louissette « *Une femme vous savez c'est très dur, le viol c'est tout, d'une façon très violente, c'est tout, c'est beaucoup (...) c'est de l'humiliation pure* » (Ighilahriz in journal *Le Monde*, 2000). Le viol est l'extrémité de la violence et du supplice infligés à la combattante du FLN qui décide de se livrer sur cette tragédie humaine qui l'a réduite au néant « *J'aurais préféré les tortures, j'aurais préféré la gégène, la baignoire, les coups, les injures, les insultes, les crachats, et puis les mots grossiers, je m'attendais à tout cela mais pas au viol* » (ibid).

Le viol reste pendant 45 ans un acte dissimulé ; il faut attendre la mort du père et que la mère soit dans un trouble mental que Louissette peut enfin se libérer des brutalités subies et briser

ainsi le tabou « *Il m'a violée, 45 ans après je n'en dors plus, il a brisé ma vie, brisé l'éducation de mes enfants. Oui, j'ai subi l'innommable de la part du capitaine Graziani* » (ibid).

Anéantie par l'effet de la torture et l'humiliation « *Bigear me traitait de tous les mots* » (idibem). Louiseite souhaite la mort qui devient pour elle la seule issue pour échapper à ses tortionnaires « *pendant ces trois mois, je n'ai eu qu'un but : me suicider, mais, la pire des souffrances, c'est de vouloir à tout prix se supprimer et de ne pas en trouver les moyens* » (p.112).

8. De quelques procédés linguistiques du discours carcéral

Le témoignage présente des caractéristiques qu'il faut à mon sens interroger. C'est pourquoi je vais dans cette partie esquisser quelques procédés déployés par l'instance témoignante.

8.1. Le témoignage et la place aux détails

Raconter une histoire suppose de s'étaler sur les détails. Un témoin de faits vécus est supposé dire vrai ; il dit et reproduit le réel. Les détails et précisions deviennent des outils servant comme stratégies de légitimation et crédibilisation de son discours.

-Précisions temporelles

« *Mon avocat Marcel Mainville venait me rendre visite pour la première fois en septembre 1958.* », « *je suis restée à Barberousse du 20 décembre 1957 jusqu'à mars 1958* » (p125)

« *Ma grand-mère avait été arrêtées avant ma mère, en mai 1957* » (ibid)

« *je n'ai pas bougé dans cette cellule sale et infecte pendant 4 semaines* » (113)

-Précisions spatiales

Le témoignage reprend des détails où Louiseite se rappelle les espaces et les décrit comme nous pouvons le lire dans cet extrait « *La cellule femmes était divisée en deux dortoirs qui logeaient 4 à 5 prisonnières* » (p129). Les espaces sont nommés : « *Mon arrivée à Barberousse ressemblait à un fait grandiose car mes sœurs du maquis étaient très contentes de me voir* », (p124).

« *j'ai été transporté avec ma mère vers une autre prison Al Harrach* » (p128)

L'usage des quelques procédés que je viens d'arborer n'est pas fortuit mais sert à donner à l'évènement un cadre socio-temporel en lui attribuant existence, légitimité et authenticité (AMMI ABBACI, 2017). Les témoignages sont aussi marqués par une récurrence lexicale « *guerre, torture, tortionnaires, douleur, Massu, Bigeard, parachutistes, etc.* » qui vise la légitimation du discours mémoriel. Je considère à l'instar de P. Charaudeau que la répétition permet de mettre un évènement sur le devant de la scène, lui donner une existence et le doter d'une certaine authenticité (2006).

-Procédé de Nomination

Les noms réels sont donnés et les acteurs des faits sont nominativement cités ; ce qui donne au témoignage crédibilité et véracité. En effet « rendre un énoncé crédible passe, dans les témoignages, par le processus de nomination des personnages, des lieux, etc » (Ammi Abbaci, 2017 : 180).

« *Si Bigear et Massu étaient convaincus que la torture barbare et l'oppression pouvaient leur assurer la victoire, je pense à mon avis qu'ils se trompaient et leurs actes ont eu des effets contraires* » (in Azizi, 112)

« *Bigeard était infecte* », « *Massu était pire* » (ibid)

« *Graziani venait dans mon box plus souvent que les autres* » (ibid, p111)

Louissette restitue les faits en nommant ses tortionnaires et cherche, par là, à justifier l'authenticité des faits qu'elle a vécus.

8.2. Discours mémoriel et la topique du pathos

Témoigner est pour Louissette l'occasion de revenir sur le passé douloureux de toute une nation « *Notre liberté a été acquise au prix de plus d'un million de morts, de sacrifices inouïs d'une terrible entreprise de démolition psychologique de la personne humaine* » (in Anne Nivat, 2000). Pour faire croire à l'horreur du traumatisme subi, Louissette puise dans la topique du pathos pour avoir un pouvoir manipulateur sur le lecteur et donner ainsi crédibilité à son témoignage.

Le pathos est fondamentalement lié à la quête de persuasion ou d'impression de l'autre. Pour P. Charaudeau (2008), le pathos est une composante de l'identité discursive qui se distingue de l'identité sociale. La topique du pathos repose dans le témoignage sur la stratégie de dramatisation qui use d'un lexique à visée pathémique dont la présence est très récurrente dans les témoignages de Louissette. En effet, Louissette vise à avoir un effet de pathémisation soit par la description des scènes dramatisantes ou par la manifestation de l'état émotionnel dans lequel elle se retrouve. Cette stratégie à visée pathémique se déploie par l'emploi d'un lexique renvoyant à l'angoisse, à la haine, au mépris et à l'humiliation.

Lexique de l'angoisse et de l'horreur

« *La cellule était sombre, vide; on me donnait un grand morceau de pain et un peu d'eau une fois tous les trois jours...je souffrais et gémissait des douleurs dues aux coups de pieds que j'ai reçus* » (in Azizi, p104)

« *Toutes sortes d'insectes m'ont mordu à travers la paille de tissu sur laquelle je dormais* », « *je n'ai pas bougé dans cette cellule sale et infecte pendant 4 semaines* » (ibid)

« *Massu était brutal, infect. Bigeard n'était pas mieux, mais le pire, c'était Graziani. Lui était innommable, c'était un pervers qui prenait un malin plaisir à torturer. Ce n'était pas des êtres humains* » (ibid, p 108)

« *Des coup de poing, coup de pieds, aux giffles* », « *Arrêtée, blessée, torturée, plâtrée, allongée pendant deux mois sur un lit , nue* » (ibid)

« *Grazianni était pervers, tortionnaire mais je voyais que l'ordre venait de Bigeard et de Massu.* » (ibid, p 108)

Lexique de la haine et du mépris

Le lexique de la haine et du mépris consiste à dévaloriser l'être algérien. Ce fut le cas de plusieurs dénominations péjoratives que les instances coloniales attribuaient aux colonisés. C. Ageron (1968) note à juste titre que les prénoms attribués aux Algériens étaient injurieux, marqués au coin de l'offense dépréciative et de l'humiliation caractérisée.

L'image de la femme est violemment dégradée dans la période coloniale. La dénomination « *Fatma* » apparue en 1899 dérive du nom de la fille du Prophète Mohammed qui est déformée par le colonisateur pour donner « une *fatma* » avec une connotation péjorative pour référer à toutes les femmes arabes. La syncope laisse exprimer le mépris envers les femmes algériennes à qui on refusait l'existence.

Ce procédé d'anonymisation, d'humiliation et de dénigrement, consiste à ôter aux anthroponymes leur identité sacrée. La négation du nom sacré de la fille du prophète s'accompagne aussi par la négation du nom même du prophète qui servira pour désigner tout

arabe comme dans l'exemple : « *il n'arrêtaient pas de me questionner sur l'endroit des Fellagas, les mokhamed* »(ibid)

Par ailleurs, « *Fellaga* » est une appellation donnée à l'Algérien devenu coupeur de route, un hors la loi (1915) du pluriel *Fellag*. Le terme signifiera plus tard, en 1954, terroriste, indépendantiste.

« *On t'a arrêtée et détenue à Barberouss par ce que tu es une Fellaga et on t'accuse pour participation aux actes criminels commis par des bandes de malfaiteurs et de voyous* » (p120).

Pour ne pas conclure !

Le récit tragique que Louissette a vécu pendant son parcours carcéral reprend fidèlement une expérience de ce long et sombre épisode que toute une nation a subi. Le discours mémoriel relate des faits historiques dans un processus de réconciliation avec soi et avec le passé. En revanche, la réconciliation ne peut se faire sans la reconnaissance des faits ; elle passe inévitablement par la vérité. Seule la vérité peut apaiser les cœurs « *Je souhaite que les français comprennent l'ampleur de leurs crimes commis en Algérie, je veux leur rappeler qu'il y a eu une guerre horrible et nous avons payé très chère notre indépendance* » (Louissette Ighilahriz).

Bibliographie

- AGERON, Charles (1968) Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), T.1, Editions. OPU, Alger
- AMMI ABBACI, Amal (2017) Le rapport à l'histoire dans le discours testimonial des enfants de la guerre d'Algérie, in actes du colloque international, Enfants de guerres : mémoires, témoignages et représentations, Revue du laboratoire LLC, université de Tlemcen, pp176-188
- AZIZI Abdeslem (2015) Louisa Ighil Ahriz, *دار القصبة للنشر, جزائرية* (traduction en arabe)
- BEAUGE, Florence (2000) « Le général Massu exprime ses regrets pour la torture en Algérie » in journal Le Monde, accessible sur www.lemonde.fr/archives/article/2000/06/22/
- BOUZEGHRANE, Nadja (2005) Louissette ighilahriz contre Maurice schmit, Quotidien el watan, accessible sur <https://algeria-watch.org>
- CHAREAUDEAU, Patrick (2005) les médias et l'information : L'impossible transparence du discours. De boeck-Ina coll.Médias Recherches.
- CHAREAUDEAU, Patrick (2006) « discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *semen* (en ligne), 221, accessible sur <http://semen.revues.org/2793>.
- CHAREAUDEAU, Patrick (2008) Pathos et discours politique », Rinn M. (coord), *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, presses universitaires de Rennes.
- HARBI Mohammed et Benjamin STORA (2004) La Guerre d'Algérie - 1934-2004 La fin de l'amnésie, éditions Robert Laffont
- IGHILAHORIZ, Louisa (2001) Algérienne, recueillis à Alger par Anne Nivat, éditions Broché.

JACCOMARD, Hélène (2011). L'autobiographie de Louissette Ighilahriz ou la biographie d'une nation torturée, *Expressions maghrébines*, 10, 1, pp 131-144.

RICOEUR, Paul (2000). Philosophe, accessible sur <https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2005/05/21/paul-ricoeur-philosophe-de-tous-les-dialogues>